

COMMUNE D'ALTRIPPE
Département de la Moselle
Arrondissement de FORBACH

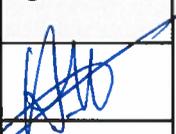
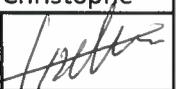
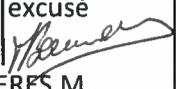
Ouverture de séance 10 h 30
 Fin de séance

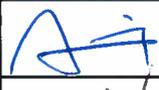
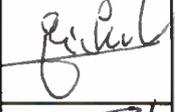
FEUILLET CLOTURANT LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 MARS 2017
--

Liste des délibérations :

N° de la DCM / 2015	Objet de la délibération
1/2017	Délibération s'opposant au transfert de compétence PLU à la communauté communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan
2/2017	Transfert de crédit 2016
3/2017	Compte administratif 2016
4/2017	Compte de gestion 2016
5/2017	Affectation du résultat d'exploitation 2016

Liste des membres du Conseil Municipal (par ordre alphabétique)

Nom Prénom	Fonction	Signature
ALBERT Julien	1er Adjoint	
BAURIERES Martine	Conseillère Municipale	
Reçue procuration de KLEIN Christophe		
FISCHER Jean-Paul	Conseiller Municipale	
FRANCHINI Jean-Luc	Conseiller Municipal	excusé 
Donné procuration à SCHMITT Laurent		
GOUTH Laurent	Conseiller Municipal	
KLEIN Christophe	Conseiller Municipal	excusé 
Donné procuration à BAURIERES M.		

Nom Prénom	Fonction	Signature
KONIECZNY Alain	Maire	
RICHERT Rosetta	Conseillère Municipale	
SCHMITT Daniel	Conseiller Municipal	
SCHMITT Kévin	Conseiller Municipal	
SCHMITT Laurent	2ème Adjoint	
Reçu procuration de FRANCHINI J.L.		

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

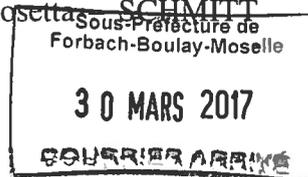
Séance du 25 mars 2017

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Étaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – GOUTH Laurent – SCHMITT Kévin – FISCHER Jean-Paul - BAURIERES Martine – RICHERT Rosetta – SCHMITT Daniel

Absents excusés : KLEIN Christophe – FRANCHINI Jean-Luc

Procurations : KLEIN Christophe a donné procuration à Mme BAURIERES Martine
FRANCHINI Jean-Luc a donné procuration à M. SCHMITT Laurent



**N° 1/2017 – DELIBERATION S'OPPOSANT AU TRANSFERT DE COMPETENCE
PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AGGLO SAINT-AVOLD CENTRE
MOSELLAN**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5214-16 et L.5216-5 ;

VU le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 151-1 et suivants ;

VU la loi N° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) notamment son article 136 ;

CONSIDERANT que la loi ALUR a posé le principe du transfert automatique aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération, à compter du 27 mars 2017, de la compétence des communes en matière de plan local d'urbanisme et de carte communale ;

CONSIDERANT que l'article 136 de la même loi prévoit toutefois que, pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération créées avant le 26 mars 2014, ce transfert de compétence n'interviendra pas si, dans les trois mois précédant le 26 mars 2017, « au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent » ;

CONSIDERANT que le plan local d'urbanisme ou la carte communale détermine les éléments fondamentaux de la vie des habitants de la commune (équipements, logements, commerces, constructibilité des terrains) et qu'il est essentiel pour l'avenir de la commune que le conseil municipal conserve sa compétence dans ce domaine :

CONSIDERANT, en outre, que les orientations générales nécessitant une coordination intercommunale sont précisées (ou pourront, en tant que de besoin être précisées) par un schéma de cohérence territorial à l'échelle de la communauté et qu'il appartient au conseil municipal de définir, dans le cadre du plan local d'urbanisme, les règles détaillées applicables à la commune ;

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De s'opposer, comme le lui autorise l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan.

La présente délibération sera adressée au Préfet et à la communauté de communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir discuté et délibéré s'oppose au transfert de compétence PLU à la communauté de communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan

VOTES POUR : 11 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 28 mars 2017
Le Maire
Alain KONIECZNY



Notifié – Publié
Le 28/03/2017
Transmis à la S.P.
Le 28/03/2017



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2017

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – GOUTH Laurent – SCHMITT Kévin – FISCHER Jean-Paul - BAURIERES Martine – RICHERT Rosetta – SCHMITT Daniel

Absents excusés : KLEIN Christophe – FRANCHINI Jean-Luc

Procurations : KLEIN Christophe a donné procuration à Mme BAURIERES Martine
FRANCHINI Jean-Luc a donné procuration à M. SCHMITT Laurent

N° 2/2017 – TRANSFERT DE CREDIT 2016

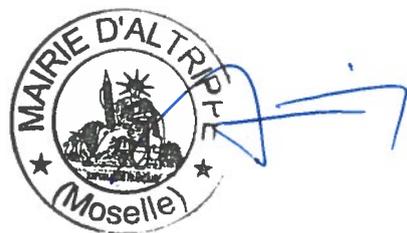
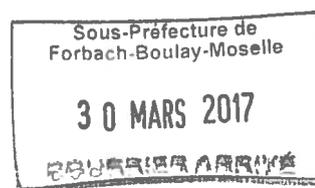
Monsieur le Maire informe les édiles des dépassements de crédits en section de fonctionnement au budget 2016.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du maire et après délibéré VOTE le transfert de crédit suivant :

Chapitre 022 : Dépenses imprévues - 500 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante + 500 €

VOTES POUR : 11 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 28 mars 2017
Le Maire
Alain KONIECZNY



Notifié – Publié
Le 28/03/2017
Transmis à la S.P.
Le 28/03/2017

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2017

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – GOUTH Laurent – SCHMITT Kévin – FISCHER Jean-Paul - BAURIERES Martine – RICHERT Rosetta – SCHMITT Daniel

Absents excusés : KLEIN Christophe – FRANCHINI Jean-Luc

Procurations : KLEIN Christophe a donné procuration à Mme BAURIERES Martine
FRANCHINI Jean-Luc a donné procuration à M. SCHMITT Laurent

N° 3/2017 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur Laurent GOUTH, élu président de séance, expose aux membres du Conseil Municipal le contenu du compte administratif 2016 de façon très détaillée.
Le Conseil Municipal après en avoir discuté et délibéré approuve sans observation le compte qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 280 583.86 €

Recettes : 333 606.44 €

Section d'investissement

Dépenses : 418 231.52 €

Recettes : 411 377.26 €

Soit un excédent de 53 022.58 €

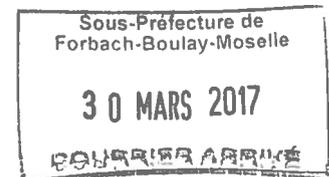
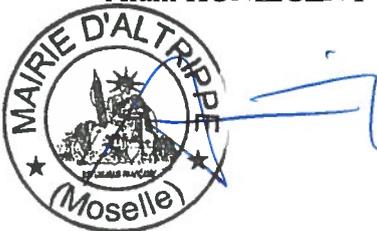
Soit un déficit de 6 854.26 €

Résultat de clôture excédentaire de 46 168.32 €

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote

VOTES POUR : 10 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 28 mars 2017
Le Maire
Alain KONIECZNY



Notifié – Publié
Le 28/03/2017
Transmis à la S.P.
Le 28/03/2017

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2017

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – GOUTH Laurent – SCHMITT Kévin – FISCHER Jean-Paul - BAURIERES Martine – RICHERT Rosetta – SCHMITT Daniel

Absents excusés : KLEIN Christophe – FRANCHINI Jean-Luc

Procurations : KLEIN Christophe a donné procuration à Mme BAURIERES Martine
FRANCHINI Jean-Luc a donné procuration à M. SCHMITT Laurent

N° 4/2017 – COMPTE DE GESTION 2016

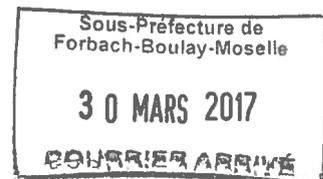
Le compte de gestion 2016 dressé par Monsieur le Receveur Municipal de Grostenquin n'appelle ni observation, ni réserve de la part des membres du Conseil Municipal.
Le compte de gestion fait apparaître à la clôture de l'exercice un résultat excédentaire de 46 168.32 €.

VOTES POUR : 11 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 28 mars 2017
Le Maire
Alain KONIECZNY



Notifié – Publié
Le 28/03/2017
Transmis à la S.P.
Le 28/03/2017



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2017 - DCM 5/2017

Concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Etaient présents : KONIECZNY Alain - ALBERT Julien - SCHMITT Laurent - SCHMITT Daniel - GOUTH Laurent - SCHMITT Kévin - FISCHER Jean-Paul - BAURIERES Martine - RICHERT Rosetta

Absents excusés : KLEIN Christophe - FRANCHINI Jean-Luc

Procurations : KLEIN Christophe donne procuration à Mme BAURIERES Martine
FRANCHINI Jean-Luc donne procuration à M. SCHMITT Laurent

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain KONIECZNY
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent d'exploitation de **53 022.58 €**

un déficit d'exploitation de **0 €**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES		
Virement à la section d'investissement :		0 €
Résultat d'investissement :	EXCEDENT	0.00 €
de l'exercice	DEFICIT	6 854.26 €
A - Excédent de fonctionnement au		
Restes à réaliser Dépenses		89 795.00 €
Restes à réaliser Recettes		
Exécution du virement à la section d'investissement		53 022.58 €
Affectation complémentaire en réserve		
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)		0.00 €
B - Déficit de fonctionnement au		
Déficit à reporter		

Pour extrait conforme
Altrippe, le 28/03/2017
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié - Publié
le 28/03/2017
Transmis à la S.P.
le 28/03/2017

